

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

Ce trimestre a vu le réveil du président de la République comme chef des armées, fonction présidentielle plus simple que d'être en première ligne sur les questions sociales. Et les militaires, malgré la manière dont le politique les traite, ne défilent pas dans la rue et obéissent. C'est reposant et donnerait presque un sentiment de pouvoir.

Dans une interview donnée au Monde le 27 avril 2008 (cf. www.defense-et-republique.org), le général de division Desportes constatait le manque de représentation des militaires dans la commission du Livre blanc et l'absence de débats. Il soulignait cette absence de vision stratégique d'ensemble à la différence des deux précédents « Livre blanc », avec les conséquences suivantes : « Nous aurons de grandes difficultés à faire adhérer la population française et les armées au modèle d'armée rénové qui va émerger du Livre blanc. On risque même d'avoir une réaction négative de la communauté militaire, avec le risque d'une politisation d'une institution qui y a jusqu'à présent échappé ». Nous avons atteint la limite de la confiance que nous pouvions accorder au gouvernement et donc au chef des armées avec cette absence de lien privilégié que les armées devraient avoir avec lui. La méfiance est désormais forte.

Alors, que faire ? Certes, obéir mais pas plus. Les crises se profilant à l'horizon rappelleront les enjeux de survie de la Nation mais les « réformes » qui ressemblent plus à un affaiblissement programmé de la défense, ne permettront pas de répondre aux menaces. Il est vrai aussi que la vision du chef des armées sur la sécurité est plus policière que militaire. Ennuyeux.

Le président

Sommaire

<i>Désinvolture du politique et désillusions du soldat</i>	1
<i>Les grands chantiers de la défense</i>	2
<i>Grogne dans les armées</i>	8
<i>La Chine, une puissance militaire montante inquiétante</i> .	8
<i>Le 13 mai du général Salan</i>	12
<i>Brèves</i>	15

Désinvolture du politique et désillusions du soldat

A nouveau les armées subissent la désinvolture politique. Certes, quelques « *effets de manche* » sont brandis : affichage du maintien du PIB à 2% consacré à la défense (en fait 1,7% et Bercy serait même favorable à un maintien du budget actuel sans prendre en compte l'inflation, ce qui ferait chuter la part du budget de la Défense dans le PIB), une forte présence présidentielle à toutes les célébrations concernant la défense du pays : la stratégie de dissuasion, l'annonce de la projection de quelques centaines d'hommes en Afghanistan ou dans le Golfe par l'installation d'une base, la création le 8 mai 2008 d'un 6^e commando marine, unité des forces spéciales baptisée commando Kieffer avec ...32 personnels initialement, une campagne de communication interne du ministère de la défense. Cela paraît bien être un camouflage habile des profondes réductions de forces à venir en montrant que les armées ne sont pas oubliées et que leurs capacités sont renforcées.

Hormis cela, il s'agit de réduire notre format non en fonction d'une stratégie de sécurité mais en fonction de choix budgétaires. A part quelques « *otages* », les militaires semblent exclus de la réflexion stratégique. Les informations parviennent de la presse (y compris les noms des futurs chefs militaires - successeurs du chef d'état-major de l'armée de terre, du directeur de la direction du renseignement militaire ou du collège interarmées de défense...), merci donc au blog de JD Merchet (Libération). Les officiers en charge des dossiers doutent des résultats. Ils pensent surtout que les décisions prises n'engageront pas ceux qui les ont prises, mais ceux qui les mettront en œuvre. Sous un certain seuil, selon un mot prêté au chef d'état-major des armées, « *on n'a plus le choix qu'entre une armée mitée et une armée amputée* ». Cela signifie des forces cohérentes mais faibles, ou des forces privées de certaines capacités et donc dépendantes de grands alliés. En clair, la France qui était une armée digne de ce nom du même niveau que le Royaume-Uni rejoindrait notre grand allié allemand dans ses capacités, sinon ses faiblesses.

Or, notre place dans l'OTAN et dans la construction de la défense européenne ne dépend pas de notre apport militaire en aide humanitaire mais en notre capacité à déployer une force militaire crédible et puissante, sans attendre éventuellement que 27 pays se mettent d'accord. Le Darfour aurait dû servir de leçon. Pourtant, notre force militaire notamment terrestre est reconnue, y compris à l'étranger comme en témoigne un article élogieux du 16 avril dans le Figaro. Il faut bien en effet que quelqu'un souligne les qualités de notre armée de terre malgré la situation dans laquelle elle a été mise depuis plus de vingt ans, malgré un rattrapage de la loi de programmation militaire dont on pourrait se demander aujourd'hui si elle a vraiment été efficace.

Ainsi, Gordon R. Sullivan, ancien chef d'état-major de l'armée de terre américaine, actuellement président de l'Association de l'US Army et figure emblématique de l'armée de terre américaine notamment au sein des cours d'état-major, a écrit un article flatteur sur l'armée française. Le déclencheur a été la proposition de Nicolas Sarkozy d'envoyer un bataillon supplémentaire de soldats français pour aider le peuple afghan à « *retrouver sa liberté et obtenir une vie meilleure* ». Il a souligné « *la compétence militaire reconnue de ces hommes et femmes courageux* ». L'armée de terre française est l'un des plus puissants atouts du monde pour assurer paix et stabilité : « *Depuis la fin de la guerre froide, l'armée française a pris une tout autre dimension : c'est une des seules armées de terre au monde capable de mener une intervention prolongée à travers le globe au service de la paix et la sécurité* ». Elle a su « *créer une véritable force professionnelle qui, maintes fois, a montré sa capacité à pouvoir déployer des soldats très avertis dans les techniques et tactiques du maintien de la paix et du conflit armé. Les soldats français comptent aussi parmi les soldats les mieux équipés, dominant tous les aspects de la technologie et de l'informatique modernes. Là encore, les soldats français et américains ont souvent agi ensemble de la guerre du Golfe aux Balkans, en passant par l'Afrique et l'Afghanistan* ». (...) « *Au cours de ces opérations, les soldats français ont développé une attitude et un comportement qui sont essentiels pour toute intervention dans le monde d'aujourd'hui, une attitude mêlant le respect envers les populations des zones d'opération et le véritable désir d'aider les personnes en difficulté* ».

Il ajoute enfin : « ***Ceux qui savent à quel point une armée de terre de premier ordre est indispensable ne peuvent qu'espérer que les dirigeants de la France sauront garder leur superbe armée de terre pour le moins à son niveau actuel. Le monde n'en sera que meilleur si tel le cas*** ».

Les grands chantiers de la défense

Livre blanc, révision générale des politiques publiques, commission Bauer, loi de programmation militaire, ces quatre chantiers complexes et dépendants ont pour ambition de créer une rupture dans la conception de la sécurité de la France. Remarquons déjà la mort annoncée de la loi de programmation militaire (LPM) dans sa forme actuelle au profit d'une « *loi triennale* »,

confirmée en mars 2008 par Philippe Josse, ministre du Budget.

Des décisions sont pourtant déjà prises et cet état de fait est dénoncé publiquement, pourtant sans impact médiatique ou politique significatif quelques heures avant le débat sur la motion de censure du 8 avril 2008 déposée par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale sur l'implication des forces françaises en Afghanistan. Deux députés PS démissionnent de la Commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale en dénonçant une commission « *simple chambre d'enregistrement* ». Quant aux réformes à venir, un des élus socialistes affirme que « *les coupes sombres de la RGPP deviennent le cadre imposé, le carcan de toute réflexion stratégique* ». Les élus critiquent aussi « *le retour dans le commandement intégré de l'OTAN* », « *l'envoi de renforts en Afghanistan* », « *la création d'une base navale française permanente à Abu Dhabi* », « *la réforme des services de renseignement* », « *le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur* » et « *la modification des implantations territoriales des unités sans concertation avec les élus et les personnels* ». Nul doute que le mélange des critiques ne pouvait que retirer de la crédibilité à leur démarche. Il n'en demeure pas moins que les décisions prises dans le cadre de la RGPP ou de la réorganisation des armées laissent un doute sur l'existence d'un quelconque dialogue. Louis XIV disait : « *L'Etat, c'est moi !* »... Et la situation actuelle a bien des similitudes.

Lors de l'audition du ministre de la défense le 15 avril devant la commission de la défense de l'Assemblée, le député François Lamy, député PS de l'Essonne et responsable des questions de défense au sein de son parti a résumé la situation en déplorant « *que des arbitrages aient d'ores et déjà été rendus alors que des travaux de réflexion sont en cours. Il reste peu à annoncer au président de la commission du Livre blanc après les décisions du Président de la République, qu'il s'agisse de la création d'un conseil de défense et de sécurité nationale, de la réduction d'un tiers de la composante aérienne de la dissuasion, de la renégociation des accords de défense, du retour sous condition dans les structures de commandement intégrées de l'OTAN ou de la suppression de 32 000 à 47 000 postes au ministère de la défense, auxquelles on peut ajouter la réduction probable de 50 000 à 30 000 hommes du contrat opérationnel de projection des armées. Au vu de ces arbitrages, de quoi pourront réellement*

débatte les parlementaires lorsque le Livre blanc leur sera présenté ? ». Effectivement.

Un Livre blanc retardé

Lors de son audition devant la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale le 16 avril 2008 (www.defense-et-republique.org), M. Jean-Claude Mallet a confirmé que le projet de Livre blanc sera présenté à huis clos à la commission de la défense avant d'être arrêté par le Président de la République, approuvé en Conseil de défense et en Conseil des ministres puis présenté, ce qui ne veut pas dire débattu, en séance publique à l'Assemblée nationale par le Premier ministre. Selon JC Mallet, ces travaux ont contribué notamment aux différentes prises de position du président de la République (organisation future des dispositifs de forces prépositionnées à l'étranger, remise à plat de l'ensemble des accords de défense passés avec les pays africains, place dans l'OTAN...) lors des discours du 28 février au Cap devant le Parlement sud-africain, du 21 mars à Cherbourg sur la stratégie de dissuasion, ou des conclusions du sommet de l'OTAN de Bucarest le 2 avril.

Cependant, depuis les révélations du Figaro Magazine le 2 février sur les grandes orientations du Livre blanc telle qu'elles ont été présentées au président de la République le 3 janvier 2008, le secret est de rigueur sur les grandes lignes de notre future stratégie de sécurité. A l'époque, M. Mallet, mécontent de cette fuite avait rappelé la discrétion nécessaire à ces travaux. Effectivement, par rapport au Livre blanc précédent, un certain secret semble régner. Peu de militaires en activité apparaissent officiellement dans le premier cercle des « penseurs ». Deux autres présentations des travaux intermédiaires ont eu lieu depuis, sans fuites, avec un retard annoncé de deux mois pour sa publication le 19 juin 2008. Finalement, la commission du Livre blanc prépare les décisions du président de la République sur la défense qu'il annonce sans débats avec les parlementaires et cela avant la parution définitive du Livre Blanc.

Que révélait le Figaro ?

Peu de changement sur la dissuasion nucléaire. La commission n'était « pas favorable » à l'extension du champ de la dissuasion au terrorisme d'origine étatique ou à nos voies d'approvisionnement stratégiques contrairement aux orientations données par Jacques Chirac à l'Île Longue, le 9 janvier 2006. En revanche, il fallait réfléchir - avec précaution - à

l'inclusion de nos alliés européens dans nos « intérêts vitaux ». Le discours de Nicolas Sarkozy à l'Île Longue le 21 mars a manifestement tenu compte de cette appréciation mais nos alliés autres que britanniques gardent un profil bas sur la question. Cela ne signifierait-il pas qu'ils soient contraints de contribuer au coût de cette dissuasion soit directement soit indirectement par exemple en déduisant ces coûts de notre déficit autorisé ?

Opérations extérieures. Il est constaté que la légitimité des interventions « occidentales » est de plus en plus « contestée » dans le monde. Encore faut-il les assumer sans complexe et sans fausse honte dès lors que nos intérêts de puissance ou stratégiques sont en jeu (cf. la légitimité des interventions extérieures, Cahiers du CEREM, www.defense-et-republique.org). S'enfermer dans son hexagone au sein d'une bien fragile Europe de la défense qui n'arrive pas à projeter quelques milliers de soldats pour imposer la paix n'est pas une assurance pour l'avenir. Laisser nos ennemis ou nos adversaires se réarmer bien tranquillement pour nous frapper lorsqu'ils le souhaitent ressemble bien à une ligne Maginot dont on connaît historiquement le résultat.

L'Europe de la défense et son manque de résultats politiques incitent à limiter les opérations extérieures aux situations où nos « intérêts stratégiques et de sécurité » sont en jeu. La commission propose donc l'élaboration d'une « doctrine générale d'intervention extérieure » française (voire européenne dans un deuxième temps). Le dispositif militaire français à l'étranger, en Afrique essentiellement, devrait aussi être revu mais les combats au Tchad de janvier 2008 ont montré que les forces prépositionnées étaient indispensables à l'intervention militaire légitime, au moins pour évacuer nos ressortissants. Le rapport cite explicitement aussi comme source d'économie le « volume et la répartition de notre présence et de nos prépositionnements dans le monde ». Encore faudrait-il donner des chiffres comparant par exemple le coût d'une intervention à partir de la France et le coût à partir d'une base prépositionnée.

Evolution des forces. Pour aider aux choix à venir, le rapport définit quatre options, qui seront à l'évidence « panachées ». Constatons que la tendance aujourd'hui est celle de la RGPP et ses réductions attendues. Il est difficile ne pas voir le fait accompli pour des raisons budgétaires et non pour des raisons stratégiques. C'est donc l'acceptation de notre affaiblissement à terme alors que la dangerosité du monde est affichée tous les jours ou presque.

Relations avec l'Otan. Sur ce volet, la commission n'a pas pris de risques et s'est inscrite dans le sillage tracé par Nicolas Sarkozy, confirmé depuis par le sommet de l'OTAN à Bucarest. L'option retenue serait la « *participation à l'ensemble de la structure militaire, sauf le Groupe des plans nucléaires (NPG)* ».

Défense européenne L'UE ne doit plus être « *cantonnée au volet civil* » de la gestion des crises. A partir d'un accord franco-britannique et d'une relance franco-allemande, la commission a suggéré l'instauration d'une « *coopération structurée permanente* » en matière de capacités et le « *projet d'une formation commune des personnels européens* ». Dans le domaine de l'industrie et des technologies, elle a plaidé pour le développement de partenariats « *bilatéraux* ». Elle a aussi recommandé la mise sur pied d'une stratégie commune européenne dans le domaine de la sécurité des approvisionnements énergétiques et en matières premières « *face aux offensives de la Chine, des Etats-Unis et de la Russie dans les zones de production de ces ressources* ». En l'occurrence, cela ne plaide ni pour un affaiblissement des capacités militaires pour éventuellement contrôler des ressources, encore moins de la Marine qui se voit menacée aujourd'hui dans son format par l'abandon de la moitié de ses frégates et la remise en cause du second porte-avions.

Service civique. La commission semble mal à l'aise devant ce sujet évoqué par Nicolas Sarkozy quand il était candidat. Elle ne se hasarde que sur « *ce qu'il ne doit pas être* », un « *retour nostalgique à l'ancien service national* » ou un moyen de pallier les déficiences des « *instruments de cohésion sociale* ». Elle avance les avantages qui pourraient le rendre attractif, notamment un accès facilité à la fonction publique. Cela n'empêche pas les colloques sur ce sujet qui perturbe face à l'effondrement progressif du socle de valeurs communes de la République.

Capacités de gestion de crises. La capacité actuelle des plus hautes autorités de l'Etat à faire face à une crise importante, en particulier sur le territoire national, a été jugée « *très insuffisante par rapport aux besoins à venir* ». Il a été ainsi proposé de doter le ministère de l'Intérieur d'une « *capacité centrale de gestion opérationnelle des crises* » à vocation interministérielle, qui sera « *installée Place Beauvau ou à proximité* ». Le Centre de veille et de gestion des crises du Quai d'Orsay doit, lui, être renforcé et sa vocation interministérielle réaffirmée. Côté moyens militaires, le centre nerveux doit rester le Centre de planification et de conduite des opérations

(CPCO) de l'état-major des armées. Enfin, la commission proposait la création d'un « *organe d'appui à la conduite politique et stratégique* » de la réponse aux crises. Cette structure devra être un « *outil d'information des autorités et de communication du gouvernement* » et apparaître « *aux yeux du public, comme des intervenants français et étrangers, comme le lieu de l'impulsion politique* ».

Renforcement de la coordination civilo-militaire. La commission estime qu'« *en cas de crise grave sur le territoire, dépassant le niveau local ou régional* », l'action coordonnée de l'Etat doit être « *incarnée par une autorité indiscutable* ». Et c'est le préfet de zone de défense¹ qui apparaîtrait « *le mieux placé* », même si son autorité est aujourd'hui mal assise. Il devrait donc être renforcé et doté de vrais moyens (au passage, on estime que les « *zones de défense* » devraient être rebaptisées, trop militaires dans leur appellation ? et que, selon TTU, l'officier général de corps d'armée en place aujourd'hui soit plutôt un lieutenant-colonel !). « *Le cloisonnement est excessif entre chaînes militaires et civiles* », ce qui impose « *l'insertion, dans un même état-major sous l'autorité du préfet, de moyens militaires* ». En bref, la gestion d'une crise grave quelle qu'en soit la nature ne peut être que civile. Une vraie rupture.

La RGPP et la défense

Lors de son audition du 15 avril 2008, le ministre a réaffirmé que des choix importants devaient être faits notamment en ce qui concerne le modèle d'armée, estimant qu'en l'absence de décisions, la défense se trouverait dans une impasse financière et stratégique. Il a appelé à un certain réalisme : « *La France ne peut pas à la fois avoir le système social des Scandinaves, un système de retraites par répartition, l'armée conventionnelle britannique, une dissuasion autonome en alerte permanente et un endettement de plus de 1 200 milliards d'euros* ».

Il a rappelé que le ministère n'était soumis qu'à l'obligation générale pour toute la fonction publique de ne pas remplacer un départ à la retraite

¹ La France est sectorialisée en sept zones de défense (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris et Rennes) qui ont été instaurées en France par l'ordonnance du 7 janvier 1959. Elles ont vu leur rôle renforcé par les décrets du 21 juin 2000, du 16 janvier 2002, du 30 juin 2002 et du 29 avril 2004. Un préfet délégué à la sécurité et à la défense, assisté d'un chef d'Etat-Major, est nommé auprès du préfet de zone pour assurer la direction de l'Etat-Major de Zone, du service de zone des systèmes d'information et de communication et du secrétariat général pour l'administration de la police.

sur deux. Pour le ministère de la défense, cela correspond à 6 000 départs par an. Nous pouvons manifestement faire mieux ! Les efforts de 2008 ont cependant permis de réaliser une économie de 102 millions d'euros qui ont été intégralement consacrés à des mesures nouvelles d'amélioration de la condition militaire et aux rémunérations.

Par ailleurs, le ministère de la défense devra préserver un équilibre entre le recrutement et les départs. Dans la mesure où **52 % des personnels sont contractuels**, la marge de manœuvre est supérieure à celle d'autres ministères. Il convient cependant de préserver un flux d'entrées suffisant, pour faire face aux 30 000 départs annuels et pour assurer le caractère opérationnel des forces.

Le préfet Lépine et le chef du Contrôle général des armées Conort sont les auteurs du rapport sur la RGPP pour la Défense, diffusé dans l'une de ses versions sur le site du Point. TTU rapporte que certains militaires les qualifient « *d'ayatollahs de la réforme* » et notent que « *les rédacteurs de la RGPP connaissent mieux le sifflet des balles de golf que celui des balles de guerre* »...

Quel est-il aujourd'hui de son contenu ? La RGPP recouvre en fait plus de 200 réformes mais ne couvre pas l'essentiel de la défense ; l'opérationnel en est exclu ; en sont exclus aussi l'investissement et les programmes d'armement ; l'audit par le contrôle général des armées est donc limité à l'administration et au soutien.

La méthode employée a été l'étude par fonction avec une chasse au doublon, avec réductions des effectifs en conséquence. Cela conduit à une interarmement systématique et à l'externalisation. Il faudrait améliorer le rendement pour un euro dépensé. La notion de base de défense est développée avec des échelons interarmées de coordination (dont nul ne sait définir la structure aujourd'hui). L'objectif serait une réduction de 33 000 militaires et de 18 000 civils. L'économie attendue est de 1,5 milliards dont 50% promis pour la condition militaire soit 0,75 milliards d'euros... Au total, les économies attendues seraient de 3,8 milliards y compris par les cessions immobilières.

Trois grandes fonctions ont été étudiées : les ressources humaines, le maintien en condition opérationnelle et le service des achats. Les ressources humaines devraient être concentrées avec la création d'un commandement des services interarmées du soutien de l'homme. Il y aurait la fusion des commissariats des armées. Un gain de 30% des effectifs est attendu.

Il s'agit bien d'un changement sans équivalent du paysage militaire depuis 1962 mais plusieurs questions demeurent :

- Quid de la période de transition ?
- Jusqu'à où iront l'intégration et le respect des spécificités des armées ?
- Comment concilier le soutien avec l'opérationnel ?
- Quel lien avec le privé bénéficiant de l'externalisation et les armées ? Les nombreuses études ou travaux sur les sociétés militaires privées correspondent bien à cette orientation vers la privatisation partielle du domaine régalien de la sécurité.
- Quel sera le coût de ces réorganisations par rapport aux gains attendus ?

Des conséquences identifiées

Un certain nombre de réformes peuvent déjà être identifiées.

- La disparition des états-majors d'armées en tant qu'institutions autonomes. Une fusion organique des fonctions (relations internationales, doctrine...) serait envisagée. L'étude de la révision du décret du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major a été confiée à M. Jean-Pierre Duport, conseiller d'État. Cela n'a pas seulement pour objectif de faire évoluer le rôle du chef d'état-major des armées (on pouvait penser que le décret de 2005 avait déjà eu cet objectif) mais elle doit porter sur l'ensemble des responsables du ministère : ministre, chef d'état-major des armées, chef d'état-major d'armées, délégué général pour l'armement et secrétaire général pour l'administration.
- Les réorganisations territoriales, connues par des fuites dès le début de l'année, seront annoncées dans la deuxième quinzaine de juin et les outils d'accompagnement de la réforme, y compris les mesures de reconversion économique et sociale, seront mis en place d'ici à la fin de l'année.
- La réforme proprement dite s'engagera progressivement à partir du 1^{er} janvier 2009 pour s'étaler au moins jusqu'en 2014, voire 2015. Les premiers mouvements territoriaux n'auront toutefois pas lieu avant l'été 2009 afin de respecter un délai de

préavis suffisant entre les annonces et les prises d'effet, délai fixé entre 18 à 24 mois pour les opérations majeures.

- Le rattachement organique de la gendarmerie sera aligné, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur son rattachement opérationnel et confié au ministère de l'intérieur. Les gendarmes conserveront cependant leur statut militaire et le ministère de la défense continuera d'assurer une partie de leur soutien, sur la base de conventions de gestion. À compter du budget 2009, l'ensemble des crédits de la gendarmerie sera donc géré par le ministère de l'intérieur.
- Le secrétaire d'État à la défense, chargé des Anciens combattants, a engagé la réorganisation de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale et la rationalisation de l'office national des anciens combattants. Seront ainsi constitués des guichets départementaux uniques.
- Concernant le regroupement de l'administration centrale du ministère sur le site de Balard, le nouveau siège du ministère pourrait être opérationnel en 2013. Le montage juridique et financier du projet est actuellement à l'étude, pour un lancement au cours du mois de septembre 2008.
- Au niveau local, les bases de défense deviendront la formation administrative centrale de la défense, les fonctions d'administration et de soutien commun étant mutualisées. Aujourd'hui, les implantations des armées sont dispersées sur 471 communes. Environ 90 bases de défense seront créées, c'est-à-dire 90 bassins de vie, d'un rayon de 30 kilomètres maximum autour du point central. La base de défense regroupera en moyenne 2 800 personnes, appartenant en général à plusieurs formations ou unités même si la plupart des bases ne seront pas interarmées. Toutes les formations du ministère ont vocation à rejoindre le dispositif des bases de défense qui montera en puissance progressivement à partir de l'été 2008, pour une généralisation en 2009-2010. Il est en effet proposé de regrouper sous un commandement administratif unique les unités présentes sur une ou plusieurs

communes proches. Les services de la base de défense pourvoient, pour l'ensemble des formations, à l'administration et au soutien courant qu'il s'agisse de la fonction finances, de l'action sociale, du soutien santé, des moyens généraux, de l'alimentation, de l'infrastructure, des moyens communs d'instruction, des transports, de l'environnement, du service général ou de la sécurité. L'autonomie opérationnelle des régiments sera préservée, les unités conservant le pilotage de leur budget d'activités, les aspects de la gestion des ressources humaines directement liés au commandement, le maintien en conditions opérationnelles de leurs matériels spécifiques et les services d'information et de communication (SIC) opérationnels.

- Au niveau intermédiaire de la région, un échelon interarmées léger accompagnera les responsables de base de défense (conseil, pilotage), mais chaque fonction de soutien (infrastructures, informatique) adoptera l'organisation géographique la plus adaptée à sa mission.

Devant les réactions, des mesures d'accompagnement se sont révélées nécessaires. Fin avril, le ministre de la défense a demandé au chef du gouvernement d'envisager rapidement cinq dispositifs d'accompagnement social en contrepartie des réductions d'effectifs : une augmentation de l'intégration des militaires au sein de la fonction publique ; la création « *d'un pécule modulable d'incitation à une seconde carrière pour les militaires de moins de 50 ans, dont le versement d'une partie du montant sera conditionné par la reprise d'une activité professionnelle* » ; la mise en place d'un congé spécifique destiné à aider les militaires souhaitant créer ou reprendre une entreprise ; la création d'une indemnité spécifique de préparation à la reconversion ; et, enfin, la prorogation, « *pour une durée à définir, des dispositifs de départ liés à une pension de retraite majorée au profit des seuls militaires de plus de 50 ans, et dont l'application serait étendue aux sous-officiers de carrière* ».

Un regret : le contrôle des armées aurait pu aussi faire partie de cette réforme. Un oubli ?

Rapport de la commission Bauer

Alain Bauer a rendu son rapport et sa synthèse le mardi 4 mars 2008 au président de la République. Prenant acte de ces conclusions, le chef de l'Etat lui

a confié la présidence d'une mission préparatoire chargée d'organiser, avec les autorités concernées, les fusions Inhes-Ierse et IHEDN-Chear. Les deux entités ainsi créées, le pôle « défense-affaires étrangères » et le pôle « sécurité intérieure », devraient être opérationnelles au 1^{er} janvier 2010. Le président de la République a aussi souhaité que les recommandations et les propositions du rapport soient prises en compte par la commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Constat de la commission

- Aujourd'hui, **la France ne dispose plus d'une pensée stratégique**. Celle-ci a été « *victime de la défaite de 1940 et de la doctrine nucléaire voulue dans la décennie 60, du fait de l'internationalisation des menaces militaires* ».
- Une absence de capacité d'analyse prospective, produit direct de notre organisation administrative.

Pour Alain Bauer, l'enjeu se résume à une formule choc : « *choisir de rester à la table des grands - donc déceler, diagnostiquer, puis prévenir ou riposter -, ou devenir une simple force supplétive* ».

Analyse et mesures à prendre.

Anticiper les menaces notamment avec le décèlement précoce pour intervenir avant de graves ruptures, « *sur les premiers symptômes d'un désordre à venir, sur la réduction des vulnérabilités, non seulement dans le champ de la sécurité globale, mais aussi, plus largement, dans celui de la géopolitique* ». Une cellule dédiée au décèlement précoce devrait permettre de porter des diagnostics contribuant à prévenir la menace ou à riposter.

Développer des réseaux dynamiques d'échange d'information. Les relations entre les opérateurs des administrations centrales, les universités ou encore les milieux économiques sont très souvent inexistantes ou reposent sur des liens personnels. Il faut créer « *un lieu d'échanges entre services de renseignement et universitaires, où les premiers inviteraient les chercheurs à réfléchir aux nouvelles problématiques, pourrait être envisagé dès l'instant où la confidentialité serait assurée, dans un cadre garantissant la protection de la réflexion et le questionnement sans tabous* ».

Revitaliser la recherche universitaire. L'université devra donc réfléchir à la création de filières dédiées et recruter des spécialistes de ces questions.

Susciter une recherche pertinente. Aujourd'hui, « *c'est moins la somme d'expertises à disposition des décideurs qui est en cause, que leur canalisation et leur mode d'exploitation* ». Un modèle pertinent et à reproduire est celui du CHEM, ou Centre des hautes études militaires qui a prouvé son efficacité et devrait être adopté par la future institution. Il devrait être installé, parallèlement au CHEM-Armées quatre autres « CHE » : un CHE-Sécurité intérieure ; un CHE-Justice ; un CHE-Affaires étrangères et un CHE-entreprises/Intelligence économique.

S'ouvrir à l'Europe et au monde. La traduction systématique en anglais des principales études est nécessaire pour assurer la diffusion de la pensée stratégique française. Plus largement, la création d'un centre de traduction au sein de la nouvelle structure pourra proposer ses services aux instituts privés (IFRI, IRIS, CERI, etc.) pour assurer la traduction de leurs principaux travaux.

Créer les instituts de l'avenir. L'examen des missions de l'IHEDN, de l'INHES, du CHEAr et de l'IERSE permet de définir deux ensembles. Le premier sera chargé de la sécurité intérieure (notamment, du crime organisé et du terrorisme), de la justice pénale, de la sécurité civile, de la sécurité sanitaire, de la sécurité des entreprises et de l'intelligence économique. Le second sera chargé de la culture de défense, de l'armement et des actions internationales.

Les deux nouvelles entités seraient physiquement réunies sur un même site, celui de l'Ecole militaire à Paris.

Créer une structure susceptible de mieux coordonner la formation et la recherche dans ce domaine. Le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS), dépendant pour les orientations de la présidence de la République et fonctionnellement du Premier ministre fixera les orientations stratégiques devant être suivies par les deux nouvelles entités. Il aurait également pour mission de veiller à la prise en compte par les différentes structures ministérielles de formation (CHEM, CHESI, grandes écoles civiles et militaires) des orientations et priorités dégagées par son conseil d'administration. Il assurera aussi la centralisation de la documentation par intégration des différents fonds et par la mise en place d'une ligne de publications communes.

AG. Rampon

Grogne dans les armées

Après la grogne sociale de la « base » lors du conseil supérieur de la fonction militaire en décembre, les généraux sont montés au créneau pour exprimer une certaine exaspération devant la déficience des moyens accordés pour remplir les missions. Il n'est pas certain que les travaux sur la RGPP et le Livre Blanc les aient beaucoup rassurés sur l'écoute qui leur était accordée.

Ainsi, le général d'armée Cuche, chef d'état-major de l'armée de terre, a transmis une lettre au chef d'état-major des armées. Le constat est simple : l'armée de terre assure 85 % des effectifs des opérations extérieures mais ne bénéficie que de 15 % des crédits d'équipement. En outre, disposant des plus importants effectifs, elle est une cible de choix pour les réductions d'effectifs alors qu'elle ne dispose que de 120 000 officiers, sous-officiers et soldats. De fait, cette lettre souligne que « la réalisation des programmes d'équipement a été minorée de 40 % en 2006 par rapport aux contrats de gestion initiaux, et par une non-réalisation de 46 % des besoins prévus pour 2007. Cette dérive semble se poursuivre en 2008, avec une réduction d'au moins 15 % pour les programmes d'équipement par rapport à un niveau d'engagements envisagé de 1,051 milliard d'euros. Sur 259 programmes prévus sur les deux dernières années, seuls 176 ont été financés » (Le Monde du 26 janvier 2008). L'influence sur les équipements est importante comme en témoigne Le Point du 8 mai 2008. Sur 346 chars Leclerc, seulement 141 engins étaient disponibles, ce qui revient à dire qu'il n'en reste que 205 (59 % !).

A l'annonce de la possibilité de perdre la moitié de leurs frégates annoncées et sans doute d'une remise en cause éventuelle du second porte-avions par Hervé Morin (test ?) le 20 avril, les marins montent aussi au créneau avec leurs amiraux en seconde section comme le CA ® Merer. En revanche, l'armée de l'air reste bien silencieuse mais elle avait déjà engagé sa nouvelle organisation.

A nouveau, les armées sont dans la tourmente pour une nouvelle restructuration. On peut constater que, malgré les signaux d'avertissements, l'expression même d'une certaine grogne, l'attitude politique reste méprisante et désinvolte. Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent pour chaque soldat-citoyen. Le militaire n'est pas considéré, ni écouté, dispose de moins en moins de moyens mais reste corvéable à merci. Dans une période instable aussi

bien à l'étranger qu'à l'intérieur, curieusement à une époque où l'on commémore Mai 1968 mais aussi finalement l'avènement de la Ve république dans les conditions que l'on connaît (voir ci-après), sans remettre les principes de loyalisme et d'obéissance à la République, comment soutenir en cas de crise grave un gouvernement qui semble tellement prendre à la légère les inquiétudes des militaires ? Les engagements d'hier au service des institutions sont de moins en moins applicables aujourd'hui. En respectant strictement la loi, les armées laisseront volontiers demain un gouvernement impopulaire et menacé résoudre ses difficultés politiques.

G.A

La Chine, une puissance militaire montante inquiétante

« Observer calmement; sécuriser notre position; faire face calmement aux difficultés; cacher ses capacités et attendre la bonne opportunité, adopter un bas profil et ne jamais revendiquer un quelconque leadership » Deng Xiaoping.

Depuis une loi votée en 2000, la CIA présente annuellement au congrès américain un rapport sur la puissance militaire de la Chine. Un premier constat est celui d'une Chine à la puissance militaire en expansion avec une question : pourquoi faire ? Ce rapport exprime aussi un doute profond sur la fiabilité des données disponibles concernant l'effort réel de la Chine pour sa sécurité.

Paru en mars 2008, ce rapport mérite cependant non seulement d'être étudié dans son contenu mais aussi à la lumière des événements actuels. En effet, et on pourra le lire dans cet article, la stratégie désormais globale de la Chine, trouve une application dans sa gestion de la crise tibétaine et surtout du parcours de la flamme olympique. Ce qui se passe par exemple en Chine contre les intérêts français, correspond à cette stratégie d'information et d'influence, d'approche indirecte exprimée dans ce rapport, et désormais inhérente à la stratégie globale de la Chine dans l'expression de sa puissance. Qui peut croire que des manifestations en Chine puissent être spontanées et ne répondent pas à un objectif stratégique ?

L'effet recherché sans aucun doute est au moins dans notre cas le façonnage des opinions publiques en nous présentant l'image d'une opinion publique chinoise manifestant contre la France comme dans toute démocratie, en faisant manifester en France une minorité chinoise – la Chine laisserait-elle des Français manifester à Pékin contre la position

chinoise au Tibet ? - en faisant pression sur les acteurs économiques pour contraindre Nicolas Sarkozy, certes président français mais surtout à compter du 1er juillet représentant l'Union européenne, d'être présent lors de l'inauguration des jeux olympiques. Il semblerait bien que cette stratégie ait porté ses fruits. Dans tous les cas, il est temps pour la France de prendre au sérieux le concept de la stratégie d'information et d'influence mise en œuvre au XXIe siècle pour prendre en compte la sphère de l'information d'un monde globalisé.

Quelques éléments généraux

Des besoins importants en ressources

La Chine a une croissance en 2007 de 11,7%. Elle est le deuxième exportateur et le troisième importateur mondial en valeur. Elle n'importe pas de céréales et est auto-suffisante pour son alimentation hormis le soja. Cependant, les Etats-Unis n'y exportent que 5% de leur production et l'Union européenne 4% soit moins que vers la Suisse.

Elle est aussi le 3^e importateur mondial de pétrole. En 2006, ses trois principaux fournisseurs de la Chine étaient l'Arabie Saoudite (16%), l'Angola (16%), et l'Iran (12%). Pour les neuf premiers mois de 2007, 6% du pétrole brut de la Chine provenaient du Soudan. Aujourd'hui, plus de la moitié des importations en pétrole de la Chine vient du Moyen-Orient et presque d'un quart d'Afrique.

Les limites que la Chine donne à ses ambitions énergétiques conditionnent donc sa politique de défense et le recours à la force militaire. Ces préoccupations de la Chine se reflètent dans le Livre Blanc de 2006 dans la description de son environnement sécuritaire : « *Les questions de sécurité liées à l'énergie, aux ressources naturelles, à l'information et aux voies maritimes d'approvisionnement s'accroissent* ». Il définit également les tâches principales de l'armée populaire chinoise (APL) qui « *défend la sécurité nationale et l'unité, assure les intérêts du développement national.* »

Une démographie préoccupante à terme

Les questions démographiques de la Chine vont s'aggraver et auront des répercussions notamment sur la croissance économique. Entre 2000 et 2030, plus de 400 millions de personnes venant des campagnes accroîtront les populations urbaines imposant des efforts considérables en habitat.

La population de la Chine vieillit rapidement. De 146 millions de personnes âgées, la population de la Chine grimpera jusqu'à 290 millions environ en 2025. Satisfaire les besoins d'une population âgée importante présente un défi à la capacité de la Chine à maintenir la croissance économique et par conséquent la stabilité interne.

Comprendre la stratégie de la Chine

La stratégie des 24 caractères

Au début des années 90, Deng Xiaoping a donné des directives pour la politique étrangère et de sécurité de la Chine connues comme la stratégie des 24 caractères. Bien que cette stratégie ait légèrement évolué, des éléments continuent à être mis en référence et cités par les officiels de la sécurité nationale de la RPC. Prise dans son ensemble, la stratégie des 24 caractères demeure instructive parce qu'elle suggère une stratégie pour maximiser les options futures en évitant des provocations inutiles ou des responsabilités internationales excessives, en vue de construire la puissance de la Chine dans le long terme.

La propre formulation idéologique du Président Hu Jintao, « *le monde harmonieux* », souligne la « *diversité* » et l'« *égalité* » dans les relations internationales avec les slogans traditionnels de la politique étrangère de la RPC de la « *non-ingérence* » et de la « *démocratisation des relations internationales* » qui ont été approuvés au 17^e congrès du parti d'octobre 2007. Bien que « *le monde harmonieux* » reflète une évolution dans la tonalité et la conduite générales de la politique étrangère de la Chine et des questions de sécurité, l'idéologie de Hu ne remet pas en cause la stratégie des 24 caractères de Deng.

Vers une approche globale de la guerre

Pendant les dernières deux décennies, les stratégies civils et militaires de la RPC ont discuté de la nature de la guerre moderne. Ces discussions s'appuient sur des sources issues de la tradition stratégique de l'APL et de ses expériences historiques afin de donner une perspective à partir de la « *révolution dans les affaires militaires* » développée aux Etats-Unis, la « *guerre asymétrique* » et la « *guerre numérisée* ». Par ailleurs, soulignant une vision globale de la guerre, l'académie des sciences militaires de l'APL note que « *la guerre est non seulement une lutte militaire, mais également une approche complète sur des fronts politiques, économiques, diplomatiques et juridiques* » qui fait appel aux modes d'action correspondants.

De tels débats ont accentué l'intérêt de la Chine pour les modes d'action indirects. **En 2003, le Comité central du PCC et le comité militaire ont approuvé le concept des « trois guerres », accentuant la pertinence des options non-physiques : guerre psychologique (utilisation de la propagande, de la déception, des menaces, et de la coercition pour affecter la capacité de l'ennemi de comprendre et de prendre des décisions), guerre médiatique et guerre du droit. Il s'agit bien de concurrencer la mise en application des doctrines occidentales actuelles des opérations d'information.**

Dans une approche globale de la stratégie, ces « guerres » sont utilisées en même temps que d'autres opérations militaires et non militaires. Par exemple, la Chine a incorporé son concept de guerre du droit à ses tentatives pour façonner l'opinion et l'interprétation internationales de la convention de l'Onu sur le droit de la mer, éloignant des normes depuis longtemps admises sur la liberté de navigation et les limites territoriales vers une autorité souveraine accrue en-dehors à la zone exclusive des 200 miles nautiques à l'espace au-dessus d'elle, et probablement à l'espace extra-atmosphérique.

Le contexte de l'emploi de l'APL

L'armée populaire chinoise (APL) a poursuivi sa transformation d'une armée de masse destinée à une guerre d'usure et de longue durée sur son territoire en une armée capable, dans un cadre interarmées, de se battre et de gagner des conflits de haute intensité de courte durée à la périphérie de la Chine contre un adversaire disposant d'une haute technologie. Ce type de conflit est appelée « *local wars under condition of informatization* » que l'on pourrait traduire en « *guerres localisées dans un contexte numérisé* ». Celui-ci peut être défini comme un environnement opérationnel caractérisé par le brouillage des communications, la surveillance électronique et la précision des armements. Selon les Etats-Unis, l'objectif final est d'être en mesure de contester la suprématie militaire technologique américaine si un affrontement devait avoir lieu.

A court terme, la Chine se prépare à une crise éventuelle dans le détroit de Taiwan, incluant la possibilité d'une intervention américaine. Elle se préparerait aussi à des interventions éventuelles destinées à contrôler des zones de matières premières ou des territoires contestés. En novembre 2007, les autorités chinoises s'adjugeaient formellement une large portion de la mer de Chine

orientale autour d'archipels à la souveraineté depuis longtemps contestée. Pékin a fait entrer dans les textes une décision du gouvernement faisant des Paracel (au nord de la mer), de Macclesfield Bank, et des Spratley (au sud), un échelon administratif du niveau du district (sous-division d'une province). Ces trois archipels, d'un total de plus de deux cent cinquante îles désertes et épisodiquement recouvertes par les flots, sont l'objet de revendications des puissances riveraines (Taiwan, le Vietnam, la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie et Brunei) pour les hydrocarbures et ressources métallurgiques que recèlent les eaux alentour.

La modernisation des forces armées

La Chine poursuit une stratégie en trois étapes dans la modernisation de sa défense nationale. La première étape est de stabiliser les réformes des forces armées d'ici 2010. La seconde étape est de réaliser un progrès qualitatif déterminant avec la constitution d'un corps d'officiers parfaitement formés aux conflits modernes autour de 2020. La troisième étape est d'atteindre le but stratégique qui est la mise à disposition de forces armées capables de gagner des « *guerres numérisées* » vers 2050. Un des objectifs de cette modernisation est de disposer d'une force militaire moderne en mesure de dissuader ou d'empêcher l'intervention d'une force tierce dans le détroit de Taiwan avant la fin de la décennie.

Pour atteindre ces objectifs, la croissance annuelle du budget de la défense aurait été de 15,8% entre 2003 et 2007, et selon les autorités chinoises, destinées essentiellement à l'amélioration de la condition militaire. Pékin annonçait officiellement le 4 mars 2008 une croissance de 17,8% de son budget militaire soit environ 58 milliards de dollars (39 milliards d'€), soit 1,4% du PIB. En comparaison, le Japon consacre 30 milliards d'€ à sa défense, l'Inde 19 milliards. Selon les Etats-Unis, la Chine ne publie pas toutes ses dépenses faites au titre de la défense comme celles concernant les forces stratégiques, les acquisitions à l'étranger, les recherches, les forces paramilitaires. Les Etats-Unis considèrent que l'effort réel est compris entre 60 et 90 milliards d'euros.

Outre les ressources financières, l'espionnage chinois est particulièrement actif. Aux Etats-Unis, entre 2000 et mai 2006, plus de 400 enquêtes concernant le transfert illicite de technologies ou d'armes ont été engagées. Les organismes financiers sont aussi visés comme l'a dénoncé le MI5 britannique en novembre 2007.

Aujourd'hui les forces chinoises comprennent 1,2 million de soldats dans les forces terrestres dont 400 000 face à Taiwan, 1 630 chasseurs dont 330 face à Taiwan, 620 bombardiers dont 160 face à Taiwan, une capacité de largage de 5000 parachutistes. La marine comprend 75 navires de surface, 57 sous-marins d'attaque, 55 navires amphibies capables de déployer une division de 10 000 hommes. Malgré l'intérêt chinois pour un porte-avions, les Etats-Unis n'ont pas trouvé de signe de mise en construction et aucun porte-avions chinois n'est attendu avant 2015 sauf dans le cas de l'achat d'un porte-avions russe. S'ajoutent enfin toujours face à Taiwan 1000 missiles sol-sol.

La mise en oeuvre d'une stratégie indirecte

La guerre cybernétique dénoncée récemment lors d'attaques de réseaux notamment par l'Allemagne ou la France semble cohérent avec les doctrines connues de l'APL. Le concept de « *guerres locales dans des conditions numérisées* » souligne le rôle de la technologie moderne de l'information comme multiplicateur de force pour permettre à l'APL de conduire des opérations militaires avec précision à distance des frontières de la Chine. Bien que ces objectifs soient ambitieux, le manque d'expériences opérationnelles des forces armées empêchent pour l'instant une évaluation de leurs possibilités réelles.

La recherche de la maîtrise militaire de l'espace

Actuellement, les opérations dans l'espace forment une composante intégrale de toutes les campagnes militaires. En fait, l'APL estime que « *c'est dans l'espace que la guerre de l'âge de l'information bénéficiera de ses avantages les plus importants* ». Spécifiquement, le commandement, les communications, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (C4ISR) s'appuient sur la maîtrise de l'espace qui permet la coordination des opérations interarmées et de gagner les guerres modernes. En outre, les documents de doctrine de l'APL soulignent la nécessité de « *détruire, endommager les satellites de la reconnaissance/observation, de communications de l'ennemi et d'en perturber le fonctionnement* », suggérant que de tels systèmes, comme les satellites de navigation et de détection précoce pourraient être l'objet d'attaques initiales pour aveugler et rendre sourd l'ennemi. L'aveuglement d'un satellite américain en janvier 2007 en est un signe annonciateur.

Il y a eu beaucoup d'écrits sur la guerre de l'information parmi les penseurs militaires de la Chine, qui indiquent une compréhension conceptuelle forte de ses méthodes et utilisations.

L'APL investit dans les « *computer network operations* » (CNO). Comme dans l'OTAN et les Etats-Unis, les CNO de la Chine incluent les attaques des réseaux (CNA), l'exploitation des réseaux informatiques (CNE), et la défense des réseaux informatiques (CND). L'APL voit les CNO comme étant une capacité majeure pour réaliser très tôt dans un conflit « *la supériorité électromagnétique* ». Bien qu'il n'y ait aucune preuve formelle de l'existence d'une telle doctrine, les théoriciens de l'APL auraient inventé l'expression de « *guerre électronique intégrée en réseau* » pour coordonner l'utilisation de la guerre électronique, des CNO et des frappes physiques dans l'objectif de perturber les systèmes d'information en soutien des capacités de combat et de projection de puissance d'un adversaire.

Par ailleurs, l'APL a établi des unités de guerre de l'information pour développer des virus et attaquer les réseaux informatiques ennemis. En 2005, l'APL a commencé à incorporer les CNA dans ses exercices, principalement dans le cadre d'une première frappe contre les réseaux ennemis. Depuis janvier 2007, les directives pour l'entraînement ont été focalisées sur l'environnement numérisé, ce qui signifie des conditions réalistes d'entraînement dans un environnement interarmées et électromagnétique, intégrant les nouvelles hautes technologies.

Les théoriciens de l'APL citent souvent le besoin dans la guerre moderne de contrôler l'information, sous l'expression parfois de « *blocus de l'information* » ou de « *supériorité de l'information* ». Pour s'en protéger dans une première approche, la Chine améliore la sécurité de l'information (INFOSEC), développe ses possibilités de guerre électronique et de guerre de l'information, d'interdiction et de déception.

Dans le contexte offensif, un exemple des idées actuelles de la Chine sur la guerre asymétrique est insérée dans une théorie militaire dite du « *non contact* » élaborée dans le cadre des guerres asymétriques qui cherchent à atteindre un but politique par des moyens indirects en agissant au-delà des frontières ou à la limite des capacités militaires. Cela inclut la guerre cybernétique contre les réseaux civils et militaires, particulièrement

contre des noeuds logistiques ou de communications, des attaques dites « *de la 5e colonne* » (éléments préinstallés dans les pays visés, il ne faut pas négliger l'existence d'une importante diaspora) pouvant agir par le sabotage et la subversion, des attaques sur l'infrastructure financière (les réserves de devises chinoises sont passées depuis 2004 de 410 à 1 330 milliards de dollars même si l'on peut penser que la crise du dollar a fortement réduit ces réserves) et des opérations d'information.

La guerre médiatique est aussi prise en compte. La diffusion d'information est envisagée pour influencer l'opinion publique intérieure et internationale pour les actions militaires de la Chine.

Pour conclure

La Chine sait qu'elle ne pourra pas gagner avant de longues années une guerre conventionnelle. En revanche, elle a parfaitement compris l'usage qu'elle peut faire des évolutions technologiques dans le domaine de l'information en particulier pour maîtriser l'environnement informationnel mondial au profit de ses ambitions stratégiques de future grande puissance. Il est regrettable que les Européens et la France en particulier, toujours prompte à dénoncer les appétits des puissants, n'aient pas une stratégie de « *containment* » des ambitions de la Chine. Manifestement, l'Europe et la France ont accepté que la Chine soit la grande puissance de demain s'abritant derrière une hypothétique démocratisation de régime et donc d'une espace de dialogue commun pour résoudre les différends, en préférant aussi la logique économique à court terme. Il suffit de discuter avec n'importe quel Chinois pour s'en convaincre. L'existence d'un milliard et demi de Chinois impose un régime fort si la Chine ne veut pas éclater en de multiples régions indépendantes. Enfin, la dépendance économique que nous acceptons peu à peu aujourd'hui avec la Chine nous conduit inéluctablement à la perte de notre statut de puissance encore préservée mais pour combien de temps.

G.A.

Le 13 mai du général Salan

Réflexions sur les conditions de la fondation de la Ve République

Le 13 mai 1958 marque la première étape vers un changement de régime politique en France et la création de la Ve République le 4 octobre 1958. Or, beaucoup de Français n'ont pas vraiment une réelle

connaissance de cette période de troubles hormis l'histoire unilatérale visant à culpabiliser la France, son armée et leurs actions en Algérie. Le 13 mai 1958 est une date majeure parce qu'elle a permis l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir et le vote d'une nouvelle constitution dont le cinquantenaire sera commémoré cette année. Comme bien souvent en France, l'armée a été partie prenante de ce changement par le soutien qu'elle a su apporter. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'elle ait été l'instigatrice de cette nouvelle étape de l'Histoire de France.

L'éditeur « *Esprit du livre- Editions* » vient donc faire paraître « *Le 13 mai du général Salan* ». Cet ouvrage rédigé par le professeur Valette, vice-président de l'association des amis de Raoul Salan, apporte un éclairage nouveau et dépassionné.

- Il rétablit une vérité sur le rôle réel de l'armée en Algérie et surtout de son chef, le général Salan, dont le nom reste aujourd'hui d'abord lié à la tentative de coup d'état du 22 avril 1961.
- Il explique à partir d'archives détenues par l'association des amis de Raoul Salan l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et donc la création de la Ve République.
- Il répond à ce besoin de savoir et de comprendre une partie de notre histoire contemporaine qui est en effet méconnue d'un grand nombre de nos concitoyens ou bien présentée à la lumière des passions restées ardentes sur les deux rives de la Méditerranée.
- Il permet enfin une réflexion sur les liaisons parfois dangereuses entre le politique et le militaire tout en posant la question du loyalisme envers les institutions républicaines et celle de la prise d'initiative du chef militaire en situation de crise majeure.

Il paraît cependant nécessaire de rappeler brièvement le contexte international et celui de la France dans la période du 13 mai 1958.

- Le général Salan est le commandant en chef des forces en Algérie depuis le 1er décembre 1956. Il passerait dans certains milieux algériens pour trop docile aux consignes gouvernementales. Il est d'ailleurs l'objet d'un attentat à la roquette le 16 janvier 1957 qui tue son chef de cabinet, le chef de bataillon Rodier.
- Le 8 février 1958, une nouvelle attaque du FLN installé en Tunisie entraîne un bombardement

aérien meurtrier de la France sur Sakhiet Sidi Youssef, petite localité tunisienne soupçonnée d'abriter des forces rebelles. Elle a pour conséquences de fortes réactions internationales avec, le 15 avril 1958, la démission du président du Conseil français qui est seulement remplacé dans la nuit du 12 au 13 mai 1958 par Pierre Pflimlin.

- Le 24 avril 1958, trois soldats français sont exécutés pour « crimes de guerre » par le FLN en territoire tunisien après avoir été capturés dans une embuscade en Algérie le 1er novembre 1956. Le FLN rend la nouvelle officielle le 9 mai.
- Le 13 mai, Pierre Pflimlin est désigné comme chef du gouvernement mais la foule à Alger, réagissant en particulier à l'exécution des trois soldats français prisonniers du FLN, marche sur le gouvernement général, s'en empare et y installe un Comité de Salut public sans que les forces de l'ordre n'interviennent. En particulier le 3e Régiment de parachutistes coloniaux du colonel Trinquier chargé de défendre le gouvernement général ne bouge pas.
- Le 14 mai 1958, le général Salan reçoit par délégation tous les pouvoirs civils et militaires pour rétablir l'ordre. Ils seront retirés par le général de Gaulle en décembre 1958.

La situation précédant les événements du 13 mai est donc grave si l'on considère :

- une situation politique intérieure tendue subissant le poids trop fort des partis avec pour conséquence une incapacité à gouverner ;
- une remise en cause politique des objectifs à atteindre par l'armée en Algérie et d'une partie de sa mission, la protection des populations, notamment françaises ;
- suite à une ultime provocation militaire d'une guérilla installée hors d'Algérie, l'instrumentalisation au niveau international des excès de la guerre causés lors de l'attaque de Sakhiet Sidi Youssef, et la médiation des « alliés » américano-britanniques provoquant les réactions négatives de l'armée et des Français d'Algérie ;
- l'exécution des soldats français suscitant une forte indignation populaire en Algérie qui fait pression sur les autorités politiques ;

- une armée française loyaliste, se sentant peu soutenue mais veillant à préserver l'unité de la nation et de l'armée.

L'objectif de cet ouvrage est donc de montrer le souci du général Salan alors général commandant en chef de l'Algérie d'éviter ce qui s'apparente aux prémisses d'une guerre civile. Pour l'auteur, le général Salan a d'abord voulu maîtriser l'agitation afin que rien ne perturbe les opérations en cours contre le FLN. Il n'y a eu donc ni coup d'état militaire, ni manipulation par les forces armées françaises notamment dans la création des « comités de salut public » bien que le rôle passif de quelques unités puisse susciter quelque interrogation. Cela est cependant confirmé par le Maréchal Juin « *Le renversement de la IVe République par les émeutes du 13 mai 1958 apparaît comme une opération civile, télécommandée de la Métropole dans laquelle l'armée a été la dernière à s'engager. Seul le putsch d'Alger est une affaire de militaire* »².

Au contraire, le contrôle assuré par le général Salan notamment des comités de salut public en y faisant participer le général Massu à Alger, le colonel Trinquier, a permis d'éviter un affrontement majeur et finalement de soutenir la venue au pouvoir d'une nouvelle autorité politique. En effet, le ralliement du général Salan au général de Gaulle permet à celui-ci de se présenter comme un recours contre le désordre comme en témoigne ce communiqué aux agences de presse du 14 mai 1958 à 15h00 : « *La dégradation de l'Etat entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans un processus désastreux. Naguère, le pays dans ses profondeurs m'a fait confiance pour le conduire.....Aujourd'hui....qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République.* » Le 1^{er} juin 1958, après la démission de Pierre Pflimlin, le général de Gaulle est investi par le parlement et est chargé de créer un nouveau gouvernement.

Cependant, à la lecture de cet ouvrage, il est aisément discernable les tentatives d'instrumentalisation des forces armées soit par des militants gaullistes, y compris composés

² Maréchal Alphonse Juin, *Trois siècles d'obéissance militaire 1650 – 1963*, Plon, 1964, 210 pages, P8

d'officiers, pour soutenir le retour du général de Gaulle au pouvoir soit par des Français d'Algérie pour que celle-ci reste française et pour empêcher son abandon. Face à ces pressions fortes, les motivations de l'armée en général et des chefs militaires en Algérie, du général Salan en particulier, étaient d'éviter la désunion des Français dans cette guerre contre le FNL, de ne pas permettre aussi des négociations immédiates par les dirigeants de la IV^e République alors que les forces militaires prenaient l'avantage.

Cette période historique suscite la réflexion sur de nombreuses questions engageant les forces armées dans les combats d'aujourd'hui si l'on se réfère par exemple au seul contexte international et intérieur qui a conduit au mouvement du 13 mai 1958. Elles se limiteront néanmoins à la seule implication de l'armée dans la vie politique et au principe de loyalisme.

En effet, il est intéressant à la lecture de ce « coup d'état ambigu » de constater comment les forces armées ont influé sur la venue au pouvoir du général de Gaulle et ont pu changer la vie politique de la France. Cependant, dans une tradition généralement respectée dans l'histoire de France, cette participation n'avait pas pour objectif d'amener au pouvoir un quelconque dictateur militaire mais simplement, au service de la Nation, de permettre à l'Etat de retrouver son autorité dans une crise grave que le pouvoir politique à Paris n'arrivait pas à résoudre. L'efficacité des armées, dernier recours de la République, s'est exprimée par l'encadrement des émeutes et des nouvelles structures, finalement par le rétablissement d'un cadre politique légitime.

Cependant une question importante en terme d'éthique est soulevée, celle du loyalisme des forces armées. Le Maréchal Juin écrivait en 1964 que, dans le règlement de discipline générale en vigueur à cette époque, le militaire avait « *la mission de faire observer les lois de la République et de sauvegarder l'indépendance et l'honneur de la patrie* »³. Ce règlement était déjà en vigueur en 1940, à l'époque où le général de Gaulle avait choisi de continuer le combat en Angleterre. Même si l'honneur a été remplacé par le loyalisme, plus restrictif, ce débat est toujours d'actualité au moins au titre de la formation militaire de l'officier et

s'appuie sur l'intégration du militaire au sein des institutions républicaines, la capacité d'analyse de l'intérêt général, des actions à mener et donc à assumer.

En effet, après l'esprit de sacrifice, le loyalisme paraît le fondement même de l'engagement militaire, sans doute avant même les autres principes constituant l'état militaire. Le statut général des militaires du 24 mars 2005 rappelle que « *l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité.* ».

Encore faut-il expliquer ce qu'est le loyalisme. Il peut être défini comme « *la fidélité au régime établi ou à une autorité considérée comme légitime* ». Le soldat fait abstraction de ses sentiments politiques personnels pour servir la Nation. Cela signifie aussi servir en tout temps et en tout lieu, quelles que soient les causes de l'intervention militaire. Effectivement, l'action des forces armées le 13 mai laisse apparaître une certaine ambiguïté et finalement montre plutôt une certaine exaspération des militaires sur le terrain face à une action politique paraissant insuffisante ou inefficace, sinon et surtout décalée par rapport à la réalité vécue. Ce sentiment a été sans aucun doute renforcé par les événements politiques et internationaux précédant le 13 mai qui ont permis aux différents groupes de pression d'influer sur le comportement de l'armée.

Les forces armées n'ont ni la vocation, ni la tradition à s'intégrer dans un processus de prise de pouvoir politique, ni à détenir tous les pouvoirs. La question qui se pose est seulement le degré acceptable de leur engagement dans une situation exceptionnelle. Comme cela est rappelé dans cet ouvrage, il est certain que mettre, sans violence ou presque, des préfets peu coopératifs dans l'avion pour Paris, fait réfléchir mais il faut rappeler que la vingtaine de fonctionnaires concernés ne voulaient pas reconnaître les pleins pouvoirs donnés au général Salan par le gouvernement.

Pour conclure, qu'en penser aujourd'hui ? Les armées, et le général Salan, ont fait preuve d'un grand loyalisme aux institutions dans le sens donné par le règlement en vigueur à cette époque. L'expérience de la seconde guerre mondiale et de ses conséquences avec la décolonisation, une certaine empathie avec la mission donnée en Algérie par Paris ont aussi sans aucun doute influé sur leurs comportements. Pour le pouvoir politique,

³ Ibidem, P133

en revanche, le départ d'Algérie semblait acquis aussi bien avant qu'après le 13 mai 1958. Elle pourrait s'expliquer par une opposition de la France du Nord et une France du grand Sud dont on peut se demander si elle n'influence pas aujourd'hui la politique étrangère du pays comme une ultime revanche.

Enfin, la seule vraie désobéissance militaire de cette guerre d'Algérie a été celle du putsch des généraux qui viendra plus tard et qui n'est pas acceptable dans l'histoire militaire de la France. En revanche, en cas de crise grave, comme cela était le cas, les armées françaises ont joué leur rôle d'intermédiaire dans la transition du pouvoir politique. Cet ouvrage rend donc justice au général Salan dans cette période de transition entre deux régimes politiques pour assurer la continuité de l'Etat. Il permet aussi de réfléchir sur cet exemple historique. Dans le cas d'une crise intérieure grave, les forces armées françaises, dernier recours de la République, sauraient-elles, seraient-elles capables aujourd'hui d'avoir ce rôle actif dans le rétablissement non seulement d'une autorité politique légitime mais aussi de soutenir une autorité politique en difficulté ? Cette question reste sans réponse (sauf dans le domaine légal) mais en cas de survie de la nation qu'est-ce qui est important, l'esprit ou la forme, la légitimité d'agir ou la légalité d'agir ? Chacun fera son choix en fonction de la situation, en son âme et conscience.

G. A.

Brèves

15 mars 2008 Décès de Lazare Ponticelli

Le dernier ancien combattant français de 14-18, l'ultime rescapé parmi les 8,5 millions d'hommes mobilisés en bleu horizon, est décédé le 12 mars à l'âge de 110 ans. Né en 1897, il rejoint la Légion étrangère en 1914, puis l'armée italienne en 1915 de force entre deux gendarmes français. Il obtient la nationalité française en ... 1939.

A juste titre, des obsèques nationales ont donc été organisées le lundi 17 mars en respectant sa dernière volonté : « *Obsèques nationales, sans tapage important ni grand défilé, au nom de tous ceux qui sont morts, hommes et femmes* » (AFP).

Sans revenir sur la vie de cet homme largement décrit dans les médias, citons cet acte de courage et d'assimilation de cet Italien s'engageant dès la déclaration de guerre au 1^{er} régiment de marche de la Légion étrangère de Sidi Bel Abbas. Il y retrouve son frère Céleste. « *J'ai voulu défendre la France*

parce qu'elle m'avait donné à manger », expliquait Lazare. Ce n'est pas la première fois que des étrangers accueillis par la France se battent par reconnaissance pour elle. En 1940 les républicains espagnols réfugiés en France, les étrangers de confession israélite comme le joaillier Fred, ont rejoint à leur tour les régiments de marche de la Légion étrangère (*Un officier de Légion à l'épreuve des conflits* par Jean Jaunâtre, (www.espritdulivre-editions.com). Aujourd'hui, beaucoup d'étrangers servent la France au sein de la Légion étrangère ... que la gauche voulait dissoudre en 1981. Une anecdote est intéressante à se rappeler sur ce point. Dans les années 80, des légionnaires ont été blessés au service de la France. Le gouvernement en place a refusé, malgré les demandes, de les naturaliser. Pourtant à une époque où l'on parle d'intégration, le sang versé pour la France par un étranger ne lui donne-t-il pas le droit justement d'être français sans discussion ?

A été publié récemment « *Hommage à Lazare Ponticelli* » par Raymond Muelle à Esprit du Livre Editions (www.espritdulivre-editions.com)

Chiffres

Forces armées américaines et Irak

Depuis octobre 2001, approximativement 1,6 million de soldats américains ont été déployés pour des opérations en Afghanistan et en Irak. Il semble aujourd'hui que beaucoup de soldats aient pu souffrir d'un choc ou de dépression post-traumatiques. Financé par une fondation californienne, la RAND a publié un rapport sur ce problème souvent méconnu des conflits (www.defense-et-republique.org).

Présence militaire française dans le monde

Environ 15 000 soldats français sont déployés en mars 2008 dans le monde, dont plus de 10 000 engagés dans des opérations sur une dizaine de théâtres d'opération.

En Afrique. Plus de 9 000 militaires français sont présents en Afrique. Depuis 2005, le dispositif français sur le continent africain est organisé autour de bases permanentes sous la forme de forces prépositionnées ou de bases temporaires.

Bases permanentes

- **Djibouti** : 2 900 soldats.
- **Sénégal** : 1 150 hommes positionnés à Dakar.

- **Gabon** : environ 800 soldats dans la capitale Libreville.

Théâtres d'opération

- **Côte d'Ivoire** : l'opération Licorne rassemble 1 800 hommes, positionnés depuis 2002 dans Abidjan et au centre du pays, dans la ville de Bouaké. 200 soldats participent également à l'Opération des Nations unies (Onuci).
- **Tchad** : 1 250 hommes sont déployés dans le cadre de l'opération Épervier, et 2 100 soldats sont mobilisés dans l'Eufor (Force européenne de protection des réfugiés du Darfour) au Tchad et en République centrafricaine.
- **République centrafricaine** : outre la mission de l'Eufor, 200 soldats sont mobilisés dans le cadre de la mission Boali. Une centaine de marins le sont dans le golfe de Guinée.

Au Kosovo. 2 000 soldats sont présents au sein de la mission de l'Otan (Kfor). En Bosnie, 150 hommes appartiennent à l'Eurofor.

Au Liban. 1 600 soldats sont déployés dans le cadre de la Finul.

En Afghanistan. 1 500 hommes sont présents à Kaboul, au sein de la mission de l'Otan (Isaf) et 700 sont chargés du soutien aérien.

Exportation d'armement

Selon le SIPRI, les exportations d'armement ont baissé (-8%) pour la première fois en sept ans mais les commandes importantes en 2007 pourraient corriger ces chiffres en 2008. La Chine a par exemple réduit de 62% ses importations en raison cependant d'une industrie nationale de plus en plus autonome.

Les principaux exportateurs entre 2003 et 2007 sont les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Surcoût des OPEX

L'hebdomadaire Le Point du 30 avril 2008 a attiré notre attention sur le dernier numéro de la revue [Le Débat stratégique](#) éditée par le CIRPES (Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques). L'économiste Jean-Paul Hébert a additionné le surcoût des opérations extérieures des armées françaises depuis qu'il est disponible, c'est-à-dire depuis 1976.

(Il faut parler de « surcoût » lorsque les dépenses considérées dépassent le budget annuel de la défense initialement voté par le Parlement). **20 milliards d'euros ont donc été consacrés à ces opérations depuis trente-deux ans**, l'essentiel de ces sommes (55 à 60 %) ayant été versé en supplément de soldes consentis aux soldats engagés sur les théâtres extérieurs. L'auteur note à ce propos que le terme « extérieur » est apparu tardivement, la contraction OPEX désignant initialement les opérations « exceptionnelles ».

Il faut rappeler que ces 20 milliards d'euros au titre des OPEX ont été provisionnés chaque année seulement depuis 1999 pour 24,39 millions d'euros sur les crédits du ministère de la défense. Le surcoût lui a été imputé, en particulier sur les crédits destinés aux équipements, seule variable d'ajustement. Depuis 2005, une réelle prise en compte du surcoût des OPEX a été effectuée. Cependant, ce détournement par l'exécutif des crédits votés par le parlement a eu de graves conséquences sur les capacités des forces. La crise financière des armées d'aujourd'hui peut partiellement lui être attribuée.

« Le budget des opérations extérieures relativement modeste de 1976 (25 millions d'euros constants 2008) à 1982 (188 millions d'euros), avec un pic en 1978 dû à l'opération de Kolwezi (289 millions d'euros), a explosé après l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir. En 1983, il monte à 445 millions d'euros, puis à 677 en 1984.

Les dernières années du septennat Mitterrand seront les plus dépensières, avec 1 118 millions d'euros en 1991 (guerre du Golfe), 1 190 en 1993 (Balkans) et 1 086 en 1994 (Rwanda).

Depuis, les budgets consacrés aux opérations extérieures n'ont plus jamais atteint de tels pics, et celui de 2008 est pour l'instant estimé à 850 millions d'euros. Les OPEX des années Giscard ont coûté en moyenne 148 millions d'euros, celles des années Mitterrand 697 millions d'euros, soit près de cinq fois plus. (...) La présence militaire française dans les Balkans a coûté 6 milliards d'euros depuis 1992, contre deux milliards d'euros pour le Tchad et la RCA, 1,2 pour l'Afghanistan, un milliard pour la Côte d'Ivoire et 375 millions d'euros pour le Liban ».

AG. Rampon

Pour s'informer : www.defense-et-republique.org

Pour débattre : www.defense.canalblog.com

Roger Annette: contact@defense-et-republique.org